

Montreuil, le 12 Juillet 2012

Communiqué sur le rapprochement des caisses de retraites complémentaires Mornay - D&O

La période de six mois minimum prévue dans la Convention Collective et qui devait permettre une information consultation des Organisations Syndicales des groupes Mornay et D&O a été le théâtre de pseudo-consultations.

L'organisation des réunions a été fantaisiste, avec des convocations tardives, voire pas de convocation du tout et des réunions organisées à la va-vite (pourtant nous avons plusieurs mois devant nous).

Février 2012, les directions s'engagent à négocier avec les Organisations Syndicales des deux groupes à partir de la base de la Convention Collective Entreprise Mornay et certains avantages D&O.

Le 10 février 2012, un accord de méthode a été signé en ce sens. Cet accord devait ouvrir les négociations...

Les directions Mornay - D&O s'engagent une deuxième fois **le 21 mai 2012** par une lettre qui précise que : « la CCE Mornay sera appliquée à la virgule près au sein du nouveau groupe ».

Trois jours après, soit **le 24 mai 2012**, cet engagement subit déjà un accroc ! En effet, la direction D&O signe avec trois organisations Syndicales du groupe D&O, un accord modifiant de fait les engagements pris le 21 mai 2012 par les directions Mornay - D&O.

Hélas, l'accord signé le 24 mai 2012 au sien du groupe D&O met en place un lissage des appointements annuels sur 14 mois pour les salariés D&O.

De ce fait, il contourne l'article 21 de la CCE Mornay et prive ainsi les salariés D&O d'un réel 14ème mois : « - *l'article 21 de la CCE Mornay prévoit l'augmentation de la prime de vacances à 100% du salaire brut du mois de mai de l'année en cours, ce qui constitue le 14ème mois de salaire pour les salariés Mornay.* »

Notre syndicat Solidaires CRAMP'OS n'accepte pas cet accroc aux engagements et le fait que certains avantages du groupe D&O n'aient pas été inclus « *exceptions faites de la pause déjeuner minimum de 30 minutes, et le départ possible à 15h30 le dernier jour de la semaine* ». Ces deux avantages ne coûtent rien à l'employeur ! Nous les avons arrachés lors d'une réunion programmée à la dernière minute.

Il est à noter que les convocations pour cette réunion ont été envoyées la veille à 18h. Une seule organisation Syndicale D&O "Solidaires CRAMP'OS" s'est rendue à cette réunion.

Le 5 juin 2012 les CHSCT des caisses de retraite complémentaire Mornay et D&O étaient consultés sur le rapprochement des deux groupes, les membres devaient donner leurs avis.

Il est à noter que les délais de convocation pour cette consultation n'ont pas été respectés.

Le 7 juin 2012, se sont les Comités d'entreprises, les Délégués Syndicaux ainsi que les RSS du groupe D&O qui ont été consultés et ont dû se prononcer.

Il est à noter que notre directeur général accepte enfin les prérogatives des RSS. Il convoque pour la première fois le seul RSS du groupe afin de recueillir son avis.

Toutes ces raisons ont amené Solidaires CRAMP'OS à se prononcer contre le projet de rapprochement des deux caisses de retraite complémentaire Mornay- D&O.

Malgré l'engagement écrit par les directions le 21 mai 2012, nous émettons un sérieux doute quant à l'aboutissement des négociations à venir sur des sujets aussi importants que les classifications, l'harmonisation des salaires et les contrats (santé et prévoyance) pour tous les salariés du nouveau groupe.

Nos craintes ne se limitent pas seulement aux droits acquis et à venir des salariés du nouveau groupe qui doivent être défendus et préservés.

Nous nous inquiétons aussi au sujet du plan économique envisagé par les directions qui reste théorique et pour lequel nous estimons ne pas avoir été suffisamment informés.

Syndicat Solidaires CRAMP'OS